

**Conseil de réglementation des  
consultants en immigration du  
Canada**  
**États financiers**  
Pour l'exercice terminé le 30 juin 2012

---

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	2
États financiers	
Bilan	3
État des résultats et de l'évolution de l'actif net	4
État des flux de trésorerie	5
Résumé des principales méthodes comptables	6-8
Notes complémentaires aux états financiers	9-13

---

## Rapport de l'auditeur indépendant

---

### Aux membres du Conseil de réglementation des consultants en immigration du Canada

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Conseil de réglementation des consultants en immigration du Canada, qui comprennent le bilan au 30 juin 2012, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité de l'auditeur

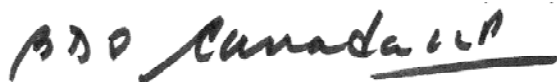
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil de réglementation des consultants en immigration du Canada au 30 juin 2012 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.



Comptables agréés, Experts-comptables autorisés

Markham (Ontario)  
Le 11 septembre 2012

**Conseil de réglementation des consultants en immigration du  
Canada  
Bilan**

30 juin 2012 2011

**Actif**

**Court terme**

Encaisse	-	\$ 13 217	\$
Débiteurs	373 605	41 357	
Frais payés d'avance	67 680	9 709	

**Immobilisations (Note 1)**

	441 285	64 283	
	609 494	9 711	

	1 050 779	\$ 73 994	\$
--	-----------	-----------	----

**Passif**

**Court terme**

Endettement bancaire (Note 2)	60 775	-	\$
Créditeurs et passifs courus	633 669	283 892	
Passif de loyer reporté	57 956	-	
Produits reportés	1 007 704	-	
Tranche à court terme de la dette à long terme (Note 3)	200 000	-	
Tranche à court terme des obligations en vertu de contrats de location-acquisition (Note 4)	69 199	-	

**Dette à long terme (Note 3)  
Obligations en vertu de contrats de location-acquisition (Note 4)**

	2 029 303	283 892	
	866 295	448 813	
	200 818	-	

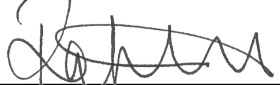
	3 096 416	732 705	
--	-----------	---------	--

**Insuffisance nette**

Non affectée	(2 045 637)	(658 711)	
--------------	-------------	-----------	--

	1 050 779	\$ 73 994	\$
--	-----------	-----------	----

Au nom du conseil d'administration :

	Administrateur
	Administrateur

**Conseil de réglementation des consultants en immigration du  
Canada**  
**État des résultats et de l'évolution de l'actif net**

	Pour l'exercice terminé le 30 juin 2012	Pour la période allant du 18 février 2011 (date de création) au 30 juin 2011
<b>Produits</b>		
Produit lié aux frais d'adhésion	2 282 018 \$	- \$
Frais d'administration liés aux cartes de crédit	74 422	-
Produit lié aux frais d'adhésion	241 800	-
Autres produits	175 079	-
	<b>2 773 319 \$</b>	<b>- \$</b>
<b>Charges</b>		
Comptabilité	47 793	3 535
Amortissement	68 701	2 417
Créances irrécouvrables	41 748	-
Gestion des examens et de la pratique professionnelle	314 753	-
Gouvernance (Note 8)	432 709	84 397
Assurance	31 557	3 745
Intérêts et frais bancaires	120 737	1 516
Marketing et publicité	294 091	155 120
Bureau et administration	457 754	83 268
Honoraires professionnels (Note 8)	428 322	190 634
Loyer	221 600	13 633
Salaires et avantages sociaux	1 451 090	74 193
Téléphone	56 973	5 639
Traduction	53 333	12 757
Déplacements et divertissement	139 084	27 857
	<b>4 160 245</b>	<b>658 711</b>
<b>Insuffisance des produits sur les charges</b>	<b>(1 386 926)</b>	<b>(658 711)</b>
<b>Insuffisance nette non affectée, au début de l'exercice</b>	<b>(658 711)</b>	<b>-</b>
<b>Insuffisance nette non affectée, à la fin de l'exercice</b>	<b>(2 045 637) \$</b>	<b>(658 711) \$</b>

Le résumé ci-joint des principales méthodes comptables et les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

**Conseil de réglementation des consultants en immigration du  
Canada**  
**États des flux de trésorerie**

Pour la période allant du  
18 février 2011  
Pour l'exercice terminé (date de création)  
30 juin 2012 au 30 juin 2011

**Rentrées (sorties) de fonds provenant (utilisés par)**

**Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation**

Insuffisance des produits sur les charges	(1 386 926) \$	(658 711) \$
---	----------------	--------------

Ajustements pour rapprocher l'insuffisance des produits sur les charges découlant des flux de trésorerie nets provenant (utilisés par) les activités d'exploitation

Amortissement	68 701	2 417
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(332 248)	(41 357)
Frais payés d'avance	(57 971)	(9 709)
Créditeurs et passifs courus	349 777	283 892
Passif de loyer reporté	57 956	-
Produits reportés	1 007 704	-

	(293 007)	(423 468)
--	-----------	-----------

**Flux de trésorerie liés aux activités de financement**

Endettement bancaire	60 775	-
Produit lié à un prêt accordé par le gouvernement	417 482	448 813
Produit lié à un prêt bancaire	200 000	-
Paiements en vertu de contrats de location-acquisition	(29 027)	-

	649 230	448 813
--	---------	---------

**Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement**

Acquisition d'immobilisations	(369 440)	(12 128)
-------------------------------	-----------	----------

Variation nette de l'encaisse	(13 217)	(13 217)
-------------------------------	----------	----------

Encaisse, au début de l'exercice	13 217	-
----------------------------------	--------	---

Encaisse, à la fin de l'exercice	- \$	13 217 \$
----------------------------------	------	-----------

**Information supplémentaire sur les flux de trésorerie**

Sorties de fonds pour paiements d'intérêts	24 770 \$	1 516 \$
--	-----------	----------

Transaction hors trésorerie (note 1)

---

# Conseil de réglementation des consultants en immigration du Canada

## Résumé des principales méthodes comptables

30 juin 2012

---

**Nature des activités** Constitué en personne morale le 18 février 2011, le Conseil de réglementation des consultants en immigration du Canada (le « Conseil » ou « CRCIC ») est l'organisme de réglementation des consultants en immigration et un organisme sans but lucratif qui a pour but de réglementer les consultants en immigration de façon équitable et efficace, guidé par les principes de responsabilité et de transparence.

Conformément au paragraphe 91(5) de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration du Canada a désigné le Conseil de réglementation des consultants en immigration du Canada comme l'organisme de réglementation des consultants en immigration en date du 30 juin 2011.

**Comptabilisation des produits** Les frais d'adhésion non remboursables sont reportés et passés en produits sur la durée de la période d'adhésion. Conformément aux mesures transitoires approuvées par le gouvernement fédéral lors de la mise en place du Conseil, les membres inscrits du Conseil qui étaient auparavant des membres en règle de la Société canadienne de consultants en immigration étaient exemptés de frais d'adhésion jusqu'au 28 octobre 2011.

Les produits reportés consistent en frais d'adhésion payés d'avance pour la période d'adhésion correspondante.

Les frais d'administration liés aux cartes de crédit, les revenus découlant des examens et les autres produits ont été comptabilisés lorsque les services ont été rendus et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

**Immobilisations** Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et sont amorties sur leur durée de vie utile estimative selon les méthodes linéaires suivantes :

Matériel informatique	- 33 1/3 %
Logiciels	- 50 %
Matériel de bureau	- 33 1/3 %
Mobilier	- 10 %
Améliorations locatives	- 10 %
Matériel pour les salons professionnels	- 20 %
Système d'information et équipement de communication	- 14 1/4 %

---

# Conseil de réglementation des consultants en immigration du Canada

## Résumé des principales méthodes comptables

30 juin 2012

---

### Contrats de location- acquisition

Les contrats de location conclus par le Conseil au titre de preneur à bail, qui transfèrent l'ensemble des avantages et des risques liés à la propriété au Conseil, sont comptabilisés au titre de contrats de location-acquisition et sont inclus aux immobilisations corporelles et aux obligations en vertu de contrats de location-acquisition.

Tous les autres contrats de location sont classés au titre de contrats de location-exploitation et les coûts de location sont passés en charges selon la méthode linéaire sur la durée du bail. Les valeurs des actifs comptabilisés en vertu de contrats de location-acquisition sont amorties selon la même méthode d'amortissement que les actifs correspondants. Les obligations comptabilisées en vertu de contrats de location-acquisition sont réduites par les paiements de location versés, déduction faite des intérêts théoriques.

### Instruments financiers

Le Conseil utilise différents instruments financiers. À moins d'indication contraire, la direction considère que le Conseil n'est pas exposé à des risques importants liés aux taux d'intérêt ou de change, ni à des risques de crédit découlant de ces instruments financiers.

Le Conseil a classé ses instruments financiers comme suit :

Encaisse	- Détenue à des fins de transaction
Débiteurs	- Prêts et créances
Endettement bancaire	- Autres passifs financiers
Créditeurs	
et charges à payer	- Autres passifs financiers
Dette à long terme	- Autres passifs financiers

Après la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont enregistrés comme suit :

Détenus à des fins de transaction	Comptabilisés à la juste valeur et les gains et les pertes sont inscrits à l'état des résultats.
Prêts et créances et autres passifs financiers	comptabilisés au coût après amortissement à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, et les gains et les pertes, ainsi que les dépréciations, sont enregistrés à l'état des résultats.

---

# Conseil de réglementation des consultants en immigration du Canada

## Résumé des principales méthodes comptables

30 juin 2012

---

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers classés comme prêts et créances et autres passifs financiers, qui sont directement attribuables à l'acquisition ou l'émission de l'actif financier ou du passif financier, sont ajoutés à la valeur de l'Instrument financier. Les coûts de transaction liés aux instruments financiers classés comme détenus à des fins de transaction, qui sont directement attribuables à l'acquisition ou l'émission de l'actif financier, sont passés en charges à mesure qu'ils surviennent.

### Dépréciation des actifs à long terme

Le Conseil effectue des tests de dépréciation des actifs à long terme qui sont détenus et utilisés lorsque des événements ou des changements de circonstances surgissent et que la valeur comptable pourrait dépasser le total des flux de trésorerie non actualisés prévus découlant de l'utilisation ou de la cession éventuelle de ces actifs. Une perte de valeur est définie comme l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

### Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction établisse des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les valeurs comptabilisées au titre de l'actif et du passif à la date des états financiers, et sur les montants des produits et des charges comptabilisés pendant l'exercice considéré. Les résultats réels pourraient différer des estimations les plus probables de la direction au fur et à mesure que de l'information supplémentaire sera disponible.

### Nouvelles règles comptables

Les règles comptables récentes qui ont été publiées, mais qui ne sont pas encore en vigueur, et qui pourraient avoir des répercussions sur le Conseil, sont les suivantes :

#### **Normes comptables pour les organismes sans but lucratif**

Les organismes sans but lucratif auront le choix entre les normes comptables pour les organismes sans but lucratif ou d'adopter les Normes internationales d'information financière (IFRS) pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012. Une adoption anticipée est permise. Jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2012, les organismes sans but lucratif peuvent continuer de suivre la Partie V du Manuel de l'ICCA - Comptabilité, Normes comptables pré-basculement s'ils décident de ne pas adopter de nouvelles normes de façon anticipée. L'incidence de cette transition vers les nouvelles normes sur les états financiers du Conseil n'a pas encore été déterminée.



**Conseil de réglementation des consultants en immigration du  
Canada**  
Notes complémentaires aux états financiers

30 juin 2012

1. Immobilisations

	2012		2011	
	Coût	Amortissement cumulé	Coût	Amortissement cumulé
Matériel informatique	29 443 \$	7 366 \$	7 378 \$	1 230 \$
Logiciels	39 702	21 038	4 750	1 187
Matériel de bureau	24 238	4 039	-	-
Mobilier	41 753	2 088	-	-
Mobilier acquis en vertu de contrats de location-acquisition	73 298	3 665	-	-
Améliorations locatives	42 620	2 131	-	-
Matériel pour les salons professionnels	3 757	376	-	-
Système d'information et équipement de communication	200 055	14 290	-	-
Système d'information et équipement de communication loués en vertu d'un contrat de location-acquisition	225 746	16 125	-	-
	<u>680 612</u>	<u>71 118</u>	<u>12 128</u>	<u>2 417</u>
		<u>609 494 \$</u>		<u>9 711 \$</u>

Au cours de l'exercice, le Conseil a fait l'acquisition d'immobilisations moyennant un coût total s'élevant à 668 484 \$ (2011 - 12 128 \$) dont une valeur de 299 044 \$ (2011 - Néant \$) a été acquise sous forme de contrats de location-acquisition. Pour l'exercice terminé le 30 juin 2012, les actifs acquis en vertu de contrat de location-acquisition comprennent un montant d'amortissement de 19 790 \$ (2011 - Néant \$).

2. Endettement bancaire

Le Conseil bénéficie d'une ligne de crédit d'exploitation de 150 000 \$ (2011 - Néant \$) portant intérêt au taux préférentiel plus 1,5 % par an. La ligne de crédit est garantie par un contrat de sûreté général et une entente de renonciation entre le propriétaire des locaux loués et le Conseil. Le solde inutilisé de la ligne de crédit s'élève à 150 000 \$ (2011 - Néant \$).

---

**Conseil de réglementation des consultants en immigration du  
Canada**  
**Notes complémentaires aux états financiers**

**30 juin 2012**

---

**3. Dette à long terme**

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Prêt accordé par le Gouvernement du Canada (i)	866 295 \$	448 813 \$
Emprunt bancaire (ii)	200 000	-
	<hr/>	<hr/>
Moins : la tranche à court terme	1 066 295	448 813
	200 000	-
	<hr/>	<hr/>
	<b>866 295 \$</b>	<b>448 813 \$</b>

- (i) Un prêt sans intérêt accordé par le Gouvernement du Canada, ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, d'un montant maximum de 1 000 000 \$ pour les dépenses admissibles encourues par le Conseil entre la date de constitution et le 31 mars 2016. Un calendrier de remboursement est en voie d'être négocié. Toutefois, le prêt est remboursable d'ici le 31 mars 2016, et aucun paiement ne sera exigé au cours du prochain exercice.
- (ii) Le Conseil a contracté auprès d'une institution bancaire, un prêt à terme d'un montant de 200 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel plus 1,5 % par an et une date d'échéance fixée au 25 juillet 2012. Le prêt a été entièrement remboursé après la fin de l'exercice.

**Conseil de réglementation des consultants en immigration du  
Canada**  
**Notes complémentaires aux états financiers**

30 juin 2012

4. Obligations liées aux contrats de location-acquisition

	Date d'expiration	Intérêt Taux	Court terme	Long terme
Contrats de location-acquisition pour les systèmes d'information et de communication				
	Décembre 2014	16,527 %	6 465 \$	11 924 \$
	Décembre 2014	11,286 %	8 637	14 917
	Décembre 2014	9,959 %	9 216	16 667
	Décembre 2014	15,028 %	5 180	9 960
	Décembre 2014	12,615 %	8 457	14 853
	Décembre 2016	11,998 %	422	1 997
	Décembre 2016	8,536 %	17 696	77 330
Mobilier acquis en vertu de contrats de location				
	Janvier 2017	6,720 %	13 126	53 170
			<b>69 199 \$</b>	<b>200 818 \$</b>

Engagements totaux futurs en vertu de contrats de location-acquisition :

	Paiements de location futurs	Intérêt imputés	Obligation
2013	92 036 \$	22 837 \$	69 199
2014	93 971	15 198	78 773
2015	67 482	7 298	60 184
2016	42 929	3 440	39 489
2017	22 912	540	22 372
	<b>319 330 \$</b>	<b>49 313 \$</b>	<b>270 017 \$</b>

---

# Conseil de réglementation des consultants en immigration du Canada

## Notes complémentaires aux états financiers

30 juin 2012

---

### 5. Informations à fournir concernant le capital

Le Conseil considère que son capital est composé de ses actifs nets, le cas échéant. Les objectifs du Conseil en ce qui a trait à la gestion de son capital sont de s'assurer de protéger la continuité de l'exploitation et de gérer son capital de manière à permettre au Conseil de fonctionner.

---

### 6. Engagements

Le Conseil a plusieurs obligations contractuelles liées à des baux pour les installations et les équipements. Les paiements minimums futurs annuels pour les cinq prochains exercices et par la suite sont établis comme suit :

	Burlington Installations	Montréal Installations	Vancouver Installations	Markham Installations	Équipement	Total
2013	120 456 \$	27 146 \$	46 010 \$	24 400 \$	12 058 \$	230 070 \$
2014	124 360	27 146	12 810	29 280	12 748	206 344
2015	127 148	27 146	-	29 280	12 748	196 322
2016	127 148	27 146	-	29 280	12 748	196 322
2017	127 148	27 146	-	29 280	9 796	193 370
Par la suite	588 338	115 371	-	169 580	690	873 979
<b>Total</b>	<b>1 214 598 \$</b>	<b>251 101 \$</b>	<b>58 820 \$</b>	<b>311 100 \$</b>	<b>60 788 \$</b>	<b>1 896 407 \$</b>

Le 1<sup>er</sup> mai 2012, le Conseil a signé une lettre d'intention pour la prolongation de son bail jusqu'en 2020 sur ses locaux de Vancouver. Les détails relatifs à cette entente seront finalisés à l'aide d'une convention de location modifiée.

Outre les paiements minimums futurs susmentionnés, un partage des coûts d'exploitation des locaux devra également être payé.

---

### 7. Gouvernance

Le Conseil est régi par un conseil d'administration composé de quinze administrateurs (2011 - sept) dont un siège est actuellement inoccupé. Un président est élu parmi les administrateurs. Les administrateurs reçoivent une rémunération de 1 500 \$ par réunion (2011 - 2 500 \$ par mois) à laquelle ils assistent et dont la durée est de plus d'une heure, et ce, à compter du 16 février 2012. Le président du conseil d'administration reçoit une rémunération de 5 000 \$ par mois (2011 - rémunération d'administrateur de 2 500 \$ par mois plus un montant supplémentaire de 2 500 \$ par mois). Il incombe aux administrateurs d'assurer la surveillance de la direction dans le cadre de la gestion des affaires du Conseil. Ils doivent soumettre un rapport d'activités mensuel pour recevoir un paiement.

---

**Conseil de réglementation des consultants en immigration du  
Canada**  
**Notes complémentaires aux états financiers**

**30 juin 2012**

---

Les charges relatives à la gouvernance s'établissent comme suit :

	Pour l'exercice terminé 30 juin 2012		Pour la période allant du 18 février 2011 (date de création) au 30 juin 2011	
Honoraires des administrateurs	273 500	\$	82 890	\$
Charges liées à l'assemblée générale annuelle	104 268		130	
Assemblées	39 731		1 377	
Autre	15 210		-	
	<b>432 709</b>	<b>\$</b>	<b>84 397</b>	<b>\$</b>

Honoraires professionnels

	Pour l'exercice terminé 30 juin 2012		Pour la période allant du 18 février 2011 (date de création) au 30 juin 2011	
Audit	15 000	\$	5 500	\$
Juridique	360 361		185 134	
Autre	52 961		-	
	<b>428 322</b>	<b>\$</b>	<b>190 634</b>	<b>\$</b>

---

**9. Chiffres comparatifs**

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés, s'il y a lieu, pour se conformer à la présentation de l'exercice courant.